

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6103

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Vénissieux

objet : **Revente, à la Commune, d'un tènement situé 18, rue Paul Bert**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande de la commune de Vénissieux, la Communauté urbaine de Lyon a préempté au prix de 450 000 F, conformément à l'avis des services fiscaux, la propriété située 18, rue Paul Bert à Vénissieux, dans le cadre de la réalisation d'un programme de logement social, en continuité de l'opération réalisée par l'OPAC du Rhône en vue de restructurer le centre-ville de Vénissieux.

Il s'agit d'un bâtiment R+1, d'une superficie de 100 mètres carrés au sol, le tout édifié sur une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 2 257 de la section C.

La commune de Vénissieux, qui s'est engagée à préfinancer l'achat de ce bien par la Communauté urbaine, le lui rachèterait au prix de 450 000 F, moyennant lequel il a été préempté et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de la commune de Vénissieux ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes les dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 1000 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,